

Dépôt: M. Justin Turpel

15.10.2014

Débat suivant déclaration
du Premier Ministre
"Zukunftspak"

Motion

Considérant l'intention annoncée du Gouvernement d'attribuer le taux super-réduit de 3% de la TVA uniquement à l'assainissement énergétique et à la construction, à l'achat ou à la rénovation d'un logement utilisé pour les besoins personnels et d'augmenter la TVA pour tous les autres logements au taux de 17% ;

Considérant qu'une telle augmentation du taux de TVA devrait être précédée d'une étude sur les conséquences d'une telle mesure sur les prix du logement, également locatif;

La Chambre des Députés invite le Gouvernement :

à faire élaborer, ensemble avec les partenaires sociaux, une étude sur les conséquences d'une augmentation du taux de TVA sur les prix d'acquisition d'un logement et les loyers.

Justin TURPEL

